

Pour toute information sur votre adhésion CAP
via [agipi.com](https://www.agipi.com)
accédez à votre espace personnel
en vous munissant de vos codes d'accès.

Assistance violences conjugales

Pour vous connecter, c'est très simple !

1

Rendez-vous sur
[agipi.com](https://www.agipi.com)

2

Cliquez sur l'icône



En haut à droite
de la page d'accueil

3

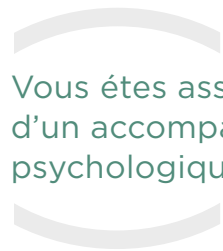
Renseignez votre **identifiant**
et votre **code confidentiel**

AG10529 - 04/2021 - Crédit photo : iStock, droits réservés - Document non contractuel



ADIS, Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI - Siège social : 12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex - tél. 03 90 23 90 00 - Société anonyme de courtage d'assurances au capital de 480 000 € - Filiale d'AXA France Vie - Siret 306 843 731 00069 - Orias 07 029 368

AGIPI - Siège social : 12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex - tél. 03 90 23 90 00 - Registre des Associations du tribunal d'instance de Schiltigheim - volume 21 - n° 1049 - Siren 307 146 308 000 - NAF 9499Z
ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. ORIAS : www.orias.fr



Vous êtes assuré par le contrat prévoyance CAP, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement et d'une prise en charge juridique ainsi que d'un soutien psychologique si vous êtes **victime de violences conjugales**.



24 HEURES/24

7 JOURS SUR 7

au 01 55 92 24 58

Une ligne téléphonique dédiée accessible 24h/24, des appels illimités

Après un premier échange et en fonction de vos besoins, vous êtes orienté vers un professionnel et/ou un RDV téléphonique est pris.



UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

- Un espace d'écoute et d'échanges pour **LIBÉRER LA PAROLE AVEC DES ENTRETIENS PERSONNALISÉS**
- Des entretiens téléphoniques avec des **PSYCHOLOGUES CLINICIENS**
- Le respect de l'**ANONYMAT ET DE LA CONFIDENTIALITÉ** (charte de déontologie).



AXA Assistance - PLURIDIS
24h/24 et 7j/7



UNE COUVERTURE JURIDIQUE

- Des **INFORMATIONS JURIDIQUES** par téléphone
- Une aide à la **RÉSOLUTION AMIABLE** des litiges
- Une **PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE** liée à la résolution du litige dans la limite de 15 000 € (Cf. conditions générales décrites dans la notice d'informations de la protection juridique)



JURIDICA
Du lundi au vendredi
de 9h30 à 19h30